



Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Lettre d'information

31 juillet 2013

Cette lettre mensuelle propose un récapitulatif des nouveautés et des brèves du mois du site www.ofme.org, ainsi qu'un gros plan sur une action marquante du mois.

> GROS PLAN DU MOIS

FORÊT PUBLIQUE

Avenir de l'ONF : La gouvernance partagée en marche

Depuis la signature du Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2012-2016 entre l'Etat, l'Office national des forêts et les Communes forestières le 19 octobre 2011, les Communes forestières se sont attachées à suivre au plus près sa mise en œuvre et ses effets sur le terrain.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la gouvernance partagée de l'ONF se met en œuvre au travers de la Commission régionale de la forêt communale qui s'est réunie à plusieurs reprises depuis 2011, et notamment le 12 juillet dernier.



Commission régionale de la forêt communale - 12/07/13

La gouvernance partagée issue du contrat

S'il a permis de garantir le maintien du régime forestier et la sauvegarde de l'opérateur public Office National des Forêts (ONF - opérateur de la gestion des forêts des communes), le Contrat d'objectifs et de performance 2012-



2016 implique aussi pour les communes une contribution supplémentaire de deux euros par hectare de forêt gérée et comprend une nouvelle diminution des effectifs de l'ONF.

Il a également prévu une gouvernance partagée entre ONF et Communes forestières, via la généralisation des commissions régionales de la forêt communale et la création d'un comité consultatif de la forêt communale auprès du Conseil d'administration de l'ONF.

Le 12 juillet dernier, la Commission régionale de la forêt communale de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est réunie conjointement avec celle de Languedoc-Roussillon afin de porter le débat à l'échelle de la Direction territoriale (DT) de l'ONF sur divers points en commun : données de la forêt communale, programme stratégique de la Direction Territoriale, réduction des effectifs et maillage territorial, mobilisation des bois.

La stratégie de réduction des effectifs prévue au contrat a été débattue entre ONF et élus des Communes forestières. Ces derniers ont, à cette occasion, réaffirmé la nécessité de préserver les postes de terrain des suppressions, eu égard aux réductions antérieures. Il s'agit également de maintenir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts communales et plus généralement aux activités relevant du cœur de métier de l'ONF. La résolution du conseil d'administration de l'ONF votée quelques jours auparavant -voir ci-après- doit conduire, pour les élus à une révision des prévisions de suppressions faites jusqu'alors. Communes forestières et ONF se sont donné rendez-vous à l'automne pour retravailler cette question.

Le Contrat Etat-ONF-Communes forestières fixe un objectif d'augmentation de la récolte de bois dans les forêts communales. La Commission régionale de la forêt communale a travaillé à la déclinaison de cet objectif en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La dernière réunion a permis de valider un plan régional d'augmentation de la mobilisation en forêt communale, fixant un objectif de +10 000 m³ par an pendant 5 ans.



L'adoption de la résolution sur le modèle socio-économique de l'ONF

Parallèlement, dans le cadre du suivi national, la Fédération des Communes forestières a suscité la création d'un groupe de travail constitué des signataires du Contrat, afin d'examiner le modèle socio-économique de l'établissement ONF et des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Le comité consultatif de la forêt communale a par ailleurs contribué aux réflexions de ce groupe de travail, qui se sont concrétisées par le vote d'une résolution lors d'une réunion extraordinaire du conseil d'administration de l'ONF le 27 juin 2013.



Le 17 juillet dernier, M. Jean-Yves Caillet, Président de l'ONF, est venu présenter cette résolution intitulée « consolidation du modèle socio-économique de l'ONF » aux élus du conseil d'administration de la Fédération nationale des Communes forestières. La résolution répond aux attentes et aux propositions exprimées fortement par la Fédération nationale des Communes forestières.



Jean-Yves Caillet au Conseil d'Administration de
la Fédération nationale des Communes forestières
17/07/13

Optimiser le fonctionnement de l'établissement

Le vote de cette résolution engage des orientations nouvelles conformes aux missions de service public forestier.

Dans le cadre des engagements pris par l'Etat, la prochaine loi de finances pour 2014 apportera bien un soutien financier pour fournir un cadre stable et pérenne en faveur de l'ONF.

Fixé dans le Contrat 2012-2016, le maillage territorial sera stabilisé à l'horizon 2016, à 310 unités territoriales composées chacune de 7 à 10 agents patrimoniaux. Un plan d'actions veillera à préserver la capacité opérationnelle de terrain de l'ONF. Pour cela, le rôle central des agences a été clairement affirmé, relayé par une optimisation du rôle des directions territoriales.

L'aménagement forestier a quant à lui été réaffirmé comme document unique intégrant les enjeux environnementaux. C'est bien au travers de l'aménagement forestier que se fait une gestion multifonctionnelle efficace de la forêt publique.

Les missions de l'ONF devront revenir au cœur de métier dans le cadre de la mise en œuvre du régime forestier. Les missions d'intérêt général et concurrentielles viendront en appui.

Approuvée par les élus du conseil d'administration de la Fédération des Communes forestières, cette résolution reste maintenant à être mise en œuvre. Au sein de l'ONF, un suivi de l'évolution engagée est prévu sur plusieurs directions territoriales et agences tests.

De leur côté, les Communes forestières seront vigilantes pour que ces nouvelles orientations se traduisent dans les faits : « les baisses d'effectifs sont contenues dans le contrat. Par contre, nous avons la possibilité de préserver le personnel de terrain. Il faut assumer des priorités et prendre nos responsabilités. Les commissions régionales de la forêt communale doivent maintenant avancer » a lancé le Président de la Fédération, Jean-Claude Monin.

Afin d'échanger sur ces avancées dans la gouvernance partagée, il a entrepris une tournée des régions pour rencontrer les élus des associations de communes forestières et discuter du suivi de l'application du contrat sur le terrain. La première rencontre a eu lieu ce 30 juillet à Gardanne, avec les élus de Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui ont la charge maintenant de communiquer ces nouvelles dispositions à leurs adhérents.



Rencontre de Jean-Claude Monin avec les élus de Provence-Alpes-Côte d'Azur
30/07/13

[www](#) Lire l'article sur l'adoption de la résolution du Conseil d'administration de l'ONF

[www](#) Retrouver l'article «Office national des forêts : un avenir à réussir» sur le site de la Fédération nationale des Communes forestières

[www](#) Lire l'article sur la signature du Contrat Etat-ONF-Communes forestières 2012-2016

> LES AUTRES ACTUALITÉS

Dans l'ordre de parution, voici la liste des actualités du mois

FILIERE BOIS - Remise du rapport Cullet sur l'avenir de la forêt et de la filière bois

Réalisé dans le cadre d'une mission de réflexion sur l'avenir de la forêt et de la filière bois confiée en décembre 2012 par le Premier ministre à Jean Yves Cullet, député de l'Yonne, ce rapport intitulé «Bois et forêts de France : nouveaux défis» a été remis au Premier ministre le 1er juillet 2013.

[www](#) Lire l'article complet

POLITIQUES FORESTIERES - Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les CFT

Suite à l'appel à projet national lancé par l'Etat début 2012 dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020, les Communes forestières Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur mènent un projet commun d'amélioration de la prise en compte de la biodiversité dans les Chartes forestières de territoire.

[www](#) Lire l'article complet

CERTIFICATION FORESTIERE - Bilan des adhésions à PEFC PACA en juin 2013

Le bilan PEFC du mois de juin est disponible. Ce mois-ci, ce sont 549 propriétaires qui adhèrent à la certification forestière PEFC en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

[www](#) Lire l'article complet

SYLVICULTURE - Guide pratique de gestion du pin d'Alep

Un guide pratique pour la gestion du pin d'Alep vient d'être publié, sous la coordination de l'Irstea.

[www](#) Lire l'article complet



FILIERE BOIS - Une mesure fiscale pour mobiliser les bois en forêt privée

Lors du colloque Biomasse les 25 et 26 juin 2013, France Biomasse Énergie, la commission biomasse du Syndicat des Énergies Renouvelables, a proposé une mesure fiscale pour faciliter la mobilisation des bois en forêt privée.

[www Lire l'article complet](#)

PEFC - 11 nouvelles entreprises régionales certifiées PEFC

Ce mois-ci, 11 nouvelles entreprises régionales se sont engagées dans la démarche de certification PEFC.

[www Lire l'article complet](#)

PREVENTION INCENDIE - Dossier de presse du Ministère de l'Intérieur

Après l'ouverture de la campagne 2013 de lutte contre les feux de forêt par le Ministre de l'Intérieur Manuel Valls, ce 13 juillet dans l'Hérault, le dossier de presse annuel du Ministère vient de paraître.

[www Lire l'article complet](#)

FORET PRIVEE - Retour sur l'AG de la Fédération des Forestiers privés de France

La Fédération des Forestiers privés de France a tenu son Assemblée générale le 11 juin dernier, en présence de Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

[www Lire l'article complet](#)

POLITIQUE FORESTIERES - Groupe de travail forêt du Comité de massif des Alpes

Le 23 septembre prochain à Valence, le groupe de travail forêt du comité de massif se réunira afin de faire un point spécifique autour de la valorisation de la ressource alpine dans les constructions au moyen de la certification Bois des Alpes.

[www Lire l'article complet](#)

SYLVICULTURE - Maintenir l'équilibre forêt - gibier

Les Communes forestières publient un document présentant les principaux facteurs à prendre en compte pour une action responsable des élus en faveur de l'équilibre forêt-gibier.

[www Lire l'article complet](#)

> NOUVEAUTÉS SUR LE SITE www.ofme.org*

Dans le cadre de la mise à jour de la rubrique Documentation, voici les nouveautés de ce mois de juillet :

La circulaire n°2013-3029 du 14 mars 2013 concernant l'entrée en application du règlement sur le bois de l'Union européenne (RBUE) a été ajoutée dans la rubrique Lois-Règlements. Cette circulaire interdit la mise sur le marché de l'UE de bois illégal -ou tout produit dérivé de ces bois- et oblige les responsables de la première mise sur le marché de ces produits à être actifs pour écarter de leurs approvisionnements tout produit susceptible d'être issu de l'exploitation illégale des forêts.

[www Retrouver cette circulaire dans la rubrique Lois-Règlements > Règlements relatifs à l'exploitation forestière](#)



Des documents concernant la sylviculture truffière ont rejoint la rubrique éponyme. Ils présentent de manière synthétique plusieurs éléments de connaissance des truffes et de la sylviculture associée : les différentes espèces, un rappel historique, les conditions et techniques de gestion, etc.

[www](#) [Retrouver ces documents dans la rubrique Sylviculture > Sylviculture truffière](#)

Un guide technique sur la rénovation des maisons individuelles avec le bois a été intégré dans la rubrique Filière Bois. Destiné aux professionnels de la construction et de la rénovation (artisans, entreprises, architectes, maîtres d'œuvre), ce guide apporte et détaille des solutions d'utilisations du bois dans des opérations de rénovation.

[www](#) [Retrouver ce guide dans la rubrique Filière bois > Construction bois](#)

> LIENS UTILES SUR LE SITE www.ofme.org*

Abonnez-vous au fil de l'actualité de la forêt méditerranéenne > <http://www.ofme.org/rss.php5>

Moteur de recherche > <http://www.ofme.org/moteur.php3>

Plan du site > <http://www.ofme.org/plan.php3>

Mentions légales > <http://www.ofme.org/mentions.php3>

Nous contacter > <http://www.ofme.org/contacter.php3>

Désinscription de la lettre d'information > <http://www.ofme.org/desinscription.php3>



> RETROUVER LES SITES PARTENAIRES

Mission Régionale Bois Energie > <http://www.ofme.org/bois-energie>

Certification PEFC > <http://www.ofme.org/pefc-paca>

Espace Débroussaillage > <http://www.ofme.org/debroussaillage>

Territoires forestiers > <http://www.territoiresforestiers-paca.eu>

Communes forestières > <http://www.ofme.org/communes-forestieres>

Forêt Privée > <http://www.ofme.org/crpf>

Crédits photographiques : P. Morand, Communes forestières.

*Site animé par les Communes forestières PACA avec le concours financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René, CD 7 Valabre, 13120 Gardanne

Tél. : 04 42 65 43 93

Fax : 04 42 51 03 88

E-mail : paca@communesforestieres.org

Site : www.ofme.org



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur